

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice



MINISTERE DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

Transformation Numérique pour l'Afrique / Programme Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest
(WARDIP - Composante Mauritanie)

Unité de Gestion du Projet WARDIP-Mauritanie

AVIS D'ADDITIF N° 1

Relatif au Dossier d'Appel d'Offres pour l'acquisition des équipements pour le backbone national

Procédure d'appel d'offres ouvert sans préqualification, en une étape - processus à deux enveloppes

Appel d'offres n° : DAO-07_WARDIP-2026

Crédit n° : IDA-7445-MR

Le Ministère de la Transformation Numérique et de la Modernisation de l'Administration, à travers l'Unité de Gestion du Projet WARDIP-Mauritanie, informe les soumissionnaires intéressés qu'un Additif n° 1 a été apporté au Dossier d'Appel d'Offres n° DAO-07_WARDIP-2026, relatif à l'acquisition des équipements pour le backbone national. Cet additif fait partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres.

Report de la date limite de remise des offres :

La date limite de remise des offres, initialement fixée au 30 septembre 2026 à 12h00 heure locale, est reportée au 15 octobre 2026 à 12h00 heure locale. La date d'ouverture publique des parties techniques est reportée en conséquence au même jour à 12h00.

Autres dispositions modifiées par l'Additif n° 1 :

- Section VII, § 1.1 - Contexte et objet : périmètre de la composante 2 ;
- Section VII, § 1.5.1 - Périmètre de la composante 2 ;
- Section VII, § 1.5.5 - Architecture du réseau et dimensionnement ;
- Section VII - Ajout d'une nouvelle section 5.2 bis relative aux spécifications minimales de la couche OTN ;
- Section VII, § 5.3 - Routeurs IP/MPLS (optionnel) : traitement à l'évaluation ;
- Section VII, § 5.4 - Administration et supervision du réseau IP/MPLS optionnel ;
- Section VII - Correction du renvoi interne au paragraphe 35.1 ;
- Section VII, § 109.1 et § 97.1 - Durées de garantie et de support technique ;
- Section VII, § 2.1 - Prestations : bilan de liaison ;
- Section VII, § 2 - Clauses techniques générales : clause « Environnement » ;
- Section VII, § 2 - Suppression des clauses « Protection du chantier », « Règlement des travaux » et « Modifications de tracé » ;
- Section VII, § 2 - Clause « Recette usine » ;
- Section VII - Harmonisation de la terminologie du cocontractant ;
- Section VII, § 3.2 - Fourniture d'équipements annexes : correction du renvoi interne ;
- Section VII, § 5.2 - Infrastructure matérielle du système d'administration ;
- Section VII, § 5.2 - Caractéristiques des équipements DWDM ;
- Section VII - Baies et répartiteurs optiques : précision du format 19 pouces ;
- Sections VII et VIII (CCAP) - Modalités de réception provisoire par tracé ;
- DPAO, IS 14.6 et IS 14.8 (b) (i) - Prix, lieu de destination CIP et offre fiscale détaillée ;
- Section IV - Ajout du modèle d'offre fiscale détaillée ;

- Section VII - Suppression de la mention relative à l'organisation des visites de sites ;
- Annexe - Remplacement de la matrice de conformité technique par une nouvelle.

Les autres dispositions du Dossier d'Appel d'Offres qui ne sont pas expressément modifiées par l'Additif n° 1 demeurent applicables sans changement.

Pour tout renseignement complémentaire et pour obtenir l'Additif n° 1, les soumissionnaires sont invités à s'adresser au Projet WARDIP-Mauritanie, conformément aux coordonnées figurant dans l'avis initial publié le 22 juillet 2026 :

Projet WARDIP-Mauritanie

Siège du Projet WARDIP, TVZ, n° 099 - Nouakchott, République Islamique de Mauritanie

Téléphone : +222 45 24 11 02

Courriel : wardip@mtnima.gov.mr

Site : <http://wardip.mr>

Le présent avis complète l'avis d'appel d'offres international émis le 22 juillet 2026. Les offres devront être préparées et soumises sur la base du Dossier d'Appel d'Offres tel que modifié par l'Additif n° 1.

Le Coordonnateur